

Section 15.—Aveugles et sourds-muets.

Dans les derniers recensements les énumérateurs étaient tenus de recueillir certaines informations sur les aveugles et les sourds-muets du Canada, leurs instructions à ce sujet étant ainsi conçues :

“**Aveugles.**—Considérez comme aveugle toute personne ayant la vue trop basse pour pouvoir lire, même avec des lunettes; quant aux enfants au-dessous de 14 ans ou adultes illettrés, seront considérés comme aveugles ceux qui sont incapables de distinguer les objets et les formes. Les borgnes ne sont pas des aveugles.”

“**Sourds-muets.**—Considérez comme sourds-muets (1) tout enfant au dessous de 8 ans qui est totalement sourd et (2) toute personne plus âgée qui est totalement sourde depuis son enfance. En principe, n'inscrivez que les personnes complètement privées de l'ouïe et de la parole.”

Les résultats du recensement de 1921, indiquant un total de 4,396 aveugles, 5,334 sourds-muets et 42 aveugles-sourds-muets sont donnés, par provinces et par sexes, dans les tableaux de la page 154 de l'Annuaire de 1927-28, avec chiffres comparatifs des recensements 1891, 1901 et 1911. Les blessures reçues au cours de la grande guerre ont, sans aucun doute, contribué dans une large mesure à l'accroissement du nombre d'aveugles qui de 3,238 en 1911 est monté à 4,396 en 1921.

Les statistiques de l'âge, l'état matrimonial, l'origine raciale, le lieu de naissance, le degré d'instruction, l'occupation, etc., des aveugles et des sourds-muets, en 1921, sont données aux pages 747-768 du vol. II du Recensement de 1921.

Section 16.—Recensement quinquennal des Provinces des Prairies.

La loi des recensements et statistiques de 1905, confirmée par la loi sur la statistique de 1918, ordonnait qu'un recensement de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, accompagné d'un inventaire de leur situation agricole, eût lieu en 1906 et subséquemment à l'expiration de chaque période décennale, ceci outre le recensement décennal de la totalité de la Puissance. En conséquence, un recensement des Provinces des Prairies fut effectué à la date du premier juin 1926, dont les résultats préliminaires sont présentés dans les tableaux 54 et 55.

Les résultats détaillés de ce recensement ont été compilés et publiés séparément pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; on peut en obtenir des exemplaires en en faisant la demande au Statisticien du Dominion.

A la date du recensement, la population totale de ces trois provinces était de 2,067,378 âmes, comparativement à 1,956,082 en 1921, soit une augmentation de 111,296 ou 5.69 p.c. Au cours de la période quinquennale, la population rurale est passée de 1,252,604 âmes à 1,313,081 et la population urbaine de 703,478 âmes à 735,697. En appréciant les résultats du recensement, il ne faut pas perdre de vue que, durant la plus grande partie de ce quinquennat, l'agriculture, industrie primordiale des Provinces des Prairies, traversait une grave crise dont les effets ont aujourd'hui disparu.

54.—Population des Provinces des Prairies, d'après le recensement quinquennal de 1926, et comparaison avec les recensements de 1921, 1916, 1911 et 1906.

Provinces.	Population au recensement de—					Augmentation en 1926 sur 1921
	1926.	1921.	1916.	1911.	1906.	
Provinces des Prairies—						
Manitoba.....	639,056	610,118	553,860	461,394	365,688	+ 28,938
Saskatchewan.....	820,738	757,510	647,835	492,432	257,763	+ 63,228
Alberta.....	607,584	588,454	496,442	374,295	185,195	+ 19,130
Total.....	2,067,378	1,956,082	1,698,137	1,328,121	808,646	+ 111,296
Population rurale.....	1,313,681	1,252,604	1,094,820	861,228	562,614	+ 61,077
Population urbaine.....	753,697	703,478	603,317	466,893	246,032	+ 50,219